

COMPTE RENDU de la SEANCE ORDINAIRE
du CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2016

Convocation du conseil municipal établie, expédiée et affichée le 22 mars 2016.

Le conseil municipal s'est réuni le 29 mars 2016 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Denis Garitain, maire.

Présents : Patricia Busselier-Lautissier, Jean-Denis Garitain, Pierre-Emmanuel Garitain, Michelle Gervais, Véronique Laudet, Etienne Preney.

Secrétaire de séance : Véronique Laudet.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte et le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

1/ Désignation Secrétaire de séance

A l'unanimité, sans avoir recours au bulletin secret, le conseil municipal désigne Véronique Laudet comme secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2016 (délibération 3/2016)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu.

3/ Approbation compte administratif 2015 (délibération 4/2016)

Le compte administratif est présenté et commenté par le maire. Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 67 848.04€ et un déficit d'investissement de 3 675.58€, soit un résultat cumulé au 31 décembre 2015 de 64 172.46€. Après que le maire quitte la salle, le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

4/ Approbation compte de gestion 2015 (délibération 5/2016)

Le compte de gestion 2015, en tout point conforme au compte administratif 2015, est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

5/ Affectation de résultat 2015 (délibération 6/2016)

Proposition est faite d'affecter le résultat de fonctionnement de la section fonctionnement de la façon suivante : affecter 3 675.58€ au compte recette 1068 de la section d'investissement pour compenser le déficit et le reste, soit 64 172.46€ au compte recette 002 de la section de fonctionnement. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6/ Subventions 2016 (délibération 7/2016)

Décision est prise d'allouer les subventions suivantes : 1000€ (à l'unanimité) au CCAS de Pressy-sous Dondin et 300€ (5 pour et 1 contre) d'Aide à la Mobilité Internationale pour une jeune habitante de la commune, Céline Barraud, dans le cadre de son stage au Québec de DUT Techniques de Commercialisation.

7/ Vote Taux imposition 2016 (délibération 8/2016)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les trois taux d'imposition. Les taux applicables en 2016 seront : 4.71% pour la taxe d'habitation, 3.53% pour la taxe sur le foncier bâti, et 19.69% pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu en 2016 est de 18 567€.

8/ Vote Budget Primitif 2016 (délibération 9/2016)

Le maire présente et commente le projet de budget primitif 2016. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 124 963.46€ en fonctionnement et à 58 545.58€ en investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 proposé.

9/ Nomination nouveau Percepteur à la Trésorerie de Cluny (délibération 10/2016)

Le maire informe le conseil de la nomination de Monsieur Luc VOISIN comme Percepteur principal à la Trésorerie de Cluny à partir du 1^{er} mars 2016, suite au départ en retraite de Madame Odile DENEUX. A l'unanimité, le conseil accepte cette nomination.

10/ Questions diverses :

- Point sur les travaux du Grand Moulin : à ce jour, aucune avancée ni démarrage des travaux.
- Courrier de M. Marzloff : lecture et discussion à propos de l'entretien des abords de la maison Marzloff.
- Le conseil se prononce unanimement contre l'installation des compteurs Linky.
- Le conseil décide d'organiser une journée de participation des habitants volontaires au nettoyage des lavoirs et à l'installation des panneaux de signalisation des chemins de randonnée.
- L'Agence du Patrimoine doit repasser pour des finitions sur le Monument et l'église.
- Suite à la démission de Jean-François Lévêque, Michelle Gervais le remplacera comme représentante de la commune au SIVOS du Collège de Cluny et au SIRTOM, Véronique Laudet au Sivos de la Gande pour les écoles primaires.

Plus aucun sujet n'étant abordé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le présent compte rendu a été affiché à la porte de la mairie et un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal.

